

Réseau canadien d'apprentissage et de ressources sur les troubles neurocognitifs (RCARTN)

Comité consultatif communautaire

Projet de cadre de référence

Objectif du Réseau:

Dans le cadre de la Stratégie nationale sur la démence, l'Agence de la santé publique du Canada (l'ASPC) a créé l'Initiative d'investissement dans les collectivités touchées par la démence (IDC). Cette initiative finance des projets communautaires qui visent à soutenir le bien-être des personnes atteintes de troubles neurocognitifs et de leurs partenaires de soins. Pour appuyer les projets d'investissement dans la communauté sur la démence, l'ASPC a également appuyé la création d'un « carrefour du savoir », le Réseau canadien d'apprentissage et de ressources sur les troubles neurocognitifs (RCARTN).

Plus précisément, le Réseau vise à:

- Favoriser une communauté de pratique ouverte aux projets IDC. Au sein de la communauté de pratique, les projets peuvent partager de l'information, cerner des possibilités de collaboration entre les projets et apprendre les uns des autres.
- Fournir du soutien, de la formation et des conseils personnalisés aux projets IDC dans les domaines où les besoins ont été cernés
- Collaborer avec les responsables de projets afin de synthétiser les leçons apprises et les résultats des projets et de faciliter l'application des connaissances par l'élaboration de ressources (p. ex., trousse d'outils, activités d'apprentissage internes et publiques, résumés de documentation, vidéos) au besoin.

- Offrir du soutien à l'ASPC sur les priorités et les orientations en matière d'investissement communautaire sur la démence.

But du comité consultatif communautaire:

Un comité consultatif communautaire (ci-après appelé le comité consultatif) sera mis sur pied pour informer et conseiller sur l'élaboration et le travail du Réseau.

Étant donné que les troubles neurocognitifs touchent les personnes et les groupes de façon unique, le comité consultatif sera composé de personnes qui représentent un large éventail de perspectives et d'expériences vécues. Les personnes atteintes de troubles neurocognitifs et les partenaires de soins joueront un rôle central au sein du comité, partageant leur expérience et leur expertise pour guider la formation du Réseau et de la communauté de pratique. Ils peuvent également servir de lien vers leurs collectivités et leurs projets affiliés, en partageant des histoires et des réussites de projets, le cas échéant.

Le comité consultatif communautaire cherche à engager:

- Des personnes de diverses perspectives, géographies, ethnies, cultures, langues, genres ou identités sexuelles, y compris:
 - Personnes atteintes de troubles neurocognitifs
 - Partenaires de soins
 - Membres de l'équipe du RCARTN
 - Représentants d'organismes communautaires et d'organismes de lutte contre les troubles neurocognitifs
 - Chercheurs, fournisseurs de soins de santé ou fournisseurs de programmes ayant une expertise pertinente

Engagement de temps prévu:

Au cours de la phase de démarrage du projet (première année), le comité consultatif se réunira plus fréquemment pour contribuer à l'élaboration précoce du plan de travail et à la conception du Réseau. Au cours de cette phase, les réunions auront lieu mensuellement ou

bimensuellement et dureront de 60 à 90 minutes environ. Les réunions se tiendront par vidéoconférence (Zoom).

Au cours des années 2 à 4, le comité se réunira deux fois par an (ou au besoin) pour examiner les activités et les résultats du projet du Réseau et pour contribuer à la planification de la croissance et de la durabilité futures du Réseau. L'équipe du RCARTN travaillera avec le comité consultatif pour déterminer les dates de réunion régulières qui fonctionnent bien pour le groupe (p. ex., le premier mercredi du mois).

Honoraires:

Les membres atteints de troubles neurocognitifs et les partenaires de soins recevront des honoraires pour reconnaître leur temps et leurs contributions.

Durée de l'adhésion:

Lorsque c'est possible, les membres du comité consultatif auront un terme de deux ans. Les termes sont renouvelables. Cependant, nous comprenons que les situations changent et que, pour cette raison, la participation au comité consultatif peut changer au fil du temps (ex., les membres peuvent ne pas être disponibles pendant un certain temps ou devoir s'éloigner complètement du projet). C'est parfaitement acceptable. Nous reconnaissons toute contribution que les membres peuvent apporter.

Rôle de l'équipe du RCARTN:

L'équipe apportera une contribution active au comité, y compris la coordination des réunions du comité consultatif (préparation des ordres du jour des réunions, des procès-verbaux et d'autres documents requis). L'équipe du RCARTN assumera également des tâches de gestion de projet, de communication et d'administration pour le Réseau.

Rôle des membres du groupe consultatif communautaire:

Nous apprécions l'expertise et l'expérience de chaque membre du comité. À mesure que nous élaborons le RCARTN, nous demandons aux membres du comité de partager leurs points de vue et leurs expériences uniques afin d'éclairer la création du Réseau et de ses initiatives. Lorsque cela convient, les membres sont invités à partager les initiatives du RCARTN dans leurs communautés. Nous nous intéressons aux possibilités de collaboration et nous vous encourageons à les partager.

Principes directeurs:

L'équipe du RCARTN et le comité consultatif communautaire écouteront les points de vue de tous les membres et les apprécieront. Nous affirmerons le droit de chacun de s'exprimer et de se présenter en fonction de ses capacités physiques et mentales, de sa religion, de sa culture, de son origine ethnique, de son orientation sexuelle et de son identité de genre. Nous nous concentrerons sur les capacités de la personne sans suppositions ni étiquettes et favoriserons l'inclusivité en ajustant les procédures, les activités et les environnements physiques. Nous nous engageons à communiquer avec respect et à maintenir la confiance et la confidentialité.